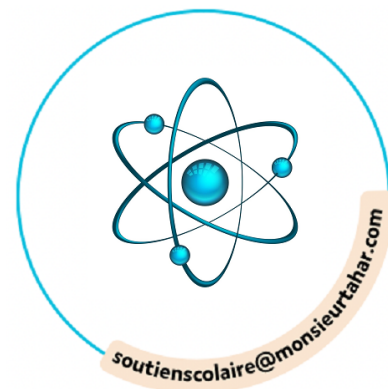


THEME 4



Exercices Bac

Exercice 1

Pour l'accroche de cette introduction, les élèves peuvent utiliser la déclaration de Barrère de Viuezac, prononcée devant l'Assemblée constituante le 26 mai 1791, inscrite dans la double page cours : « Les révolutions des peuples barbares détruisent tous les monuments et la trace des arts semble effacée. Les révolutions des peuples éclairés les conservent, les embellissent ». Ils peuvent l'exploiter en précisant que ce député estime essentiel de préserver les monuments remarquables et les objets, ce qui est un des objectifs de l'Assemblée depuis les préconisations faites par Talleyrand.

Dans la contextualisation, il faut indiquer que les prémices de la politique du patrimoine apparaissent au moment de la Révolution française et évoquer les premières mesures prises par les députés constituants.

En ce qui concerne le plan, il semble nécessaire d'en adopter un qui soit chronologique, car les bornes s'étalent de 1789 à nos jours. Les parties montreront les évolutions de cette politique du patrimoine dans le temps : de 1830 à 1930 : la naissance de la politique du patrimoine ; entre 1930 et 2003, un élargissement de la notion de patrimoine ; et, enfin, depuis 2003, une politique qui compte de nouveaux acteurs (collectivités territoriales) et qui s'inscrit dans un cadre mondialisé.

Exercice 2

La biographie fournie est courte. Les élèves doivent donc la compléter par des recherches utilisant les ressources du CDI et celles que l'on peut trouver sur Internet.

Ils doivent articuler leur exposé autour de plusieurs parties : une première pourrait être consacrée à la présentation de Viollet-le-Duc (jeunesse, formation, profession) ; la deuxième pourrait être axée sur son importante œuvre de restauration dans toute la France, mais qui suscite des critiques de certains de ses contemporains, car il ne restaure pas « à la mode de l'époque » et n'hésite pas à inventer des styles architecturaux (le néogothique) ; enfin, la dernière partie pourrait se concentrer sur la postérité de Viollet-le-Duc : certains édifices transformés par lui sont considérés comme des chefs-d'œuvre et ne sont pas remis en question, alors que d'autres (basilique Saint-Sernin à Toulouse) ont été dérestaurés.

Exercice 3

1. Ce document est une affiche ; il s'agit d'une campagne nationale d'appel aux dons pour le patrimoine en péril. Le commanditaire de l'affiche est la Fondation du patrimoine.

2. Cette affiche a été réalisée en 2018.

3. Le décor utilisé pour l'affiche est le théâtre de Mirecourt (département des Vosges). Le choix du concepteur de l'affiche s'est porté sur ce théâtre précis car il a été classé monument historique, et, pourtant, il est en ruine.

4. On constate la présence de nombreux acteurs sur cette affiche : tout d'abord la Fondation du patrimoine qui est l'auteur de celle-ci. On peut observer les logos du ministère de la Culture (représentant l'État français), celui de

la Française des jeux, qui est une société anonyme, mais dans laquelle l'État français détient des parts. Enfin, on voit la photographie du présentateur Stéphane Bern, chargé par le Président Emmanuel Macron de promouvoir le loto du patrimoine.

5. L'affiche insiste sur la situation catastrophique de certains sites ou édifices patrimoniaux en France, qui sont en ruines ou menacés par la ruine.

6. L'affiche s'adresse avant tout aux Français qui sont invités à verser des dons à la Fondation du patrimoine, chargée de récolter des fonds pour financer les travaux de restauration de certains sites en péril. La campagne vise également les entreprises en espérant que certaines se positionnent en tant que mécène.